



meylan

CCAS

centre communal
d'action sociale



Le social en pratique !

Guide du
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
de la Ville de Meylan

Edito



Nous avons choisi de faire de la solidarité un des axes fondateurs de notre action. Car favoriser la solidarité, c'est contribuer à créer du lien, du partage, de l'entraide.

Nous nous sommes fixés pour objectif que toute différence, qu'elle soit physique, de genre, de catégorie sociale ou d'âge ne soit pas un frein à l'accès aux services. La Ville, au plus près des populations, est un acteur majeur des politiques de solidarité.

Elle peut garantir à chacun le droit au logement, aux soins, mais aussi à la sécurité, à l'éducation, à la culture, aux loisirs et permettre de vivre mieux.

Dans ces politiques, les services et équipements publics sont les premiers leviers de la lutte contre les inégalités sociales. La solidarité doit donc être globale.

Au-delà des aides obligatoires, notre action participe à la logique de "ville accessible" permettant à tous les habitants d'y évoluer au quotidien et de bénéficier de services, sans discrimination. Chacun peut ainsi trouver et occuper sa place dans l'espace public et citoyen.

Le CCAS de Meylan en constitue l'outil essentiel. Il est le promoteur des solidarités de proximité. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il assure une prise en charge globale, en orientant ou en satisfaisant la demande, dans le respect de la personne.

Il est donc crucial qu'il soit connu par toutes et tous. Ce document, qui se veut pratique et facilement compréhensible, est un nouveau moyen mis à disposition des habitants pour présenter ses actions et ainsi favoriser l'accès aux droits pour toutes et tous.



Philippe Cardin
Président du CCAS
Maire de Meylan



Christel Refour
Vice-présidente du CCAS
Maire-adjointe déléguée à l'action sociale

Sommaire



Le CCAS de Meylan, promoteur de l'action sociale 4 / 5

- ✿ Les missions du CCAS 5

Accueillir 6

- ✿ Les aides sociales légales
- ✿ L'attestation de Quotient Familial
- ✿ Le dispositif Aidants Connect

Favoriser le bien vieillir 7/9

Le maintien à domicile

- ✿ L'aide à domicile 7
- ✿ Le portage de repas à domicile 7
- ✿ La téléalarme 7
- ✿ Domi'liens 7

La gérontologie

- ✿ Les référents APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) 8
- ✿ La coordination gérontologique 8
- ✿ L'aide aux aidants 8
- ✿ L'EHPA (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées)
Résidence autonomie Pré-Blanc 9

Développer des solidarités pour tous 10 / 14

- ✿ Le logement social 10
- ✿ Les aides proposées 11
- ✿ Meyl'Entraide 12
- ✿ Les ateliers et activités de lien social 13
- ✿ Le Registre Canicule 14

Le CCAS de Meylan, promoteur de l'action sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Meylan, établissement public communal, est l'outil essentiel de mise en œuvre de l'action sociale de la Ville de Meylan.



Il met ainsi en place une série d'actions de prévention et de lien social, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Il organise des activités et services pour tous les types d'utilisateurs, il accompagne via des dispositifs spécifiques les personnes âgées isolées et les familles fragilisées.

Le CCAS anime également un réseau de bénévoles à domicile, afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées et fragilisées en proposant différentes actions.

Enfin, le CCAS est un acteur essentiel de la politique d'accessibilité de la Ville : il coordonne et joue le rôle de référent technique de la Commission communale d'accessibilité, dont la mission est de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et d'étudier tout projet d'amélioration.



CONTACT

04 76 41 69 32

4, avenue du Vercors, 38240 Meylan

Ouvert les lundis, mardis, mercredis :

8h30 à 12h et 13h30 à 17h30, jeudis : 13h30 à 17h30,

vendredis : 8h30 à 16h.

Mail : ccas@meylan.fr - **Site Internet :** www.meylan.fr



Accueillir

Le CCAS écoute, informe et oriente les usagers. Il instruit les dossiers d'aides sociales obligatoires et accompagne dans les démarches administratives en ligne.



Favoriser le bien vieillir

Le CCAS agit pour faciliter le maintien à domicile et développer le lien social. Proposer une résidence de qualité est également au cœur du dispositif.



Développer des solidarités pour tous

Les professionnels de la solidarité, avec l'aide de bénévoles, proposent différents services et organisent des activités, afin d'apporter une aide efficace aux personnes et familles en difficulté et de lutter contre l'isolement. Ils gèrent aussi les demandes de logement social.





Les aides sociales légales du CCAS

Ces prestations obligatoires de l'État lui sont déléguées par conventionnement.

Le CCAS enregistre, accompagne :

- ✿ les demandes d'aide sociale à l'hébergement,
- ✿ les dossiers d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie),
- ✿ les demandes de domiciliation,
- ✿ les dossiers RSA (Revenu de Solidarité Active),
- ✿ les dossiers de CSS (Complémentaire Santé Solidaire),
- ✿ les dossiers d'ASPA (Allocation Solidarité Personnes Agées),
- ✿ les dossiers MDA (Maison Départementale de l'Autonomie),
- ✿ le public malentendant avec la plateforme Acceo, solution d'accessibilité téléphonique et physique,
- ✿ les publics pour une orientation personnalisée dans le domaine de la santé avec l'outil ViaTrajectoire.



L'attestation de Quotient familial (QF)

Le CCAS délivre les attestations de QF pour l'obtention de tarifs modulés en fonction des revenus, afin de faciliter l'accès aux services municipaux et aux activités des associations.

Le dispositif Aidants Connect

Ce service public numérique permet aux agents habilités du CCAS d'accompagner les usagers dans la réalisation de toutes leurs démarches administratives en ligne. Un ordinateur est à la disposition de tous à l'accueil.



Favoriser le bien vieillir

Le maintien à domicile

L'aide à domicile : ce dispositif, agréé par le Département, est au service des Meylanais 7j/7 de 8 h à 20 h, dimanches et jours fériés inclus.

L'équipe d'auxiliaires de vie intervient chez les personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie et auprès des personnes en situation de handicap.

Les frais liés à cette prestation sont déductibles des impôts ou permettent l'obtention d'un crédit d'impôt à hauteur de 50 %.

Le portage de repas à domicile : ce service est organisé tous les jours de la semaine, pour les Meylanais de plus de 60 ans ayant des difficultés passagères ou permanentes (sortie d'hospitalisation, perte d'autonomie par exemple).

Le tarif calculé prend en compte les ressources, le degré d'isolement et le niveau d'autonomie de la personne.

La téléalarme : ce dispositif permet d'alerter et d'être secouru à domicile. Il nécessite un abonnement mensuel. Le CCAS accompagne les personnes pour l'obtention de l'aide financière, qui peut être accordée par les caisses de retraite ou le Conseil départemental dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Domi'liens : "On sort" s'adresse aux personnes en situation de fragilité résidant chez elles et ayant des difficultés de mobilité. Une animatrice vient à domicile et propose en collaboration avec des bénévoles, des sorties, visites ou activités à domicile.



04 76 41 59 04
ou

04 76 41 69 73

Mail : ccas@meylan.fr

Favoriser le bien vieillir



La gériatologie

Les référents APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) du CCAS :

L'APA est une aide financière, allouée par le Conseil départemental, pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en situation de perte d'autonomie.

Elle participe au financement d'une partie des frais liés à la dépendance (intervention d'une auxiliaire de vie, portage de repas, téléalarme par exemple).

Les référents APA accompagnent les personnes âgées dépendants et les familles pour évaluer leurs besoins et assurent la mise en œuvre et le suivi des plans d'aide.

Pour bénéficier de l'APA, le demandeur doit :

- * être âgé de 60 ans ou plus,
- * être reconnu en GIR 4, 3, 2 ou 1 (Groupe Iso Ressource correspond au niveau d'autonomie compris entre 1, personne en situation de grande dépendance, et 6, personne autonome). Les personnes en GIR 5 et 6, ne pouvant pas bénéficier de l'APA, peuvent s'adresser à leurs caisses de retraite principales et/ou complémentaires pour obtenir une aide financière,
- * résider de façon stable et régulière en France.

Cette demande peut être faite en ligne sur le site de la Maison départementale de l'autonomie : www.isere.fr/mda38 ou par dossier papier à retirer à l'accueil du CCAS.

La coordination gériatologique : le CCAS fait partie du réseau de professionnels médico-sociaux, qui échange sur des situations complexes une fois par trimestre.

L'aide aux aidants et aux aidés : des dispositifs permettent aux proches aidants de personnes ayant une pathologie de trouver une écoute, de partager des situations ou tout simplement de souffler. Le Café des aidants, librement accessible, se déroule le premier vendredi de chaque mois, de 14h à 15h30, à la bibliothèque Simone Lagrange / Mi-Plaine. En parallèle, le Café des aidés peut prendre en charge les personnes aidées grâce à la présence de deux auxiliaires de vie. Un programme proposant un thème différent à chaque rencontre, encadré par des professionnels, est disponible à l'accueil du CCAS et sur meylan.fr

A Noël : un ballotin de chocolats est offert à toutes les personnes de plus de 80 ans et à celles âgées de 70 à 80 ans percevant l'ASPA (962,08 € pour une personne seule et 1 492,08 € pour un couple). Sur inscription au CCAS.



04 76 41 69 35

ou

04 76 41 69 15

Mail : ccas@meylan.fr

L'EHPA (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées autonomes) Résidence autonomie Pré-Blanc : gérée par le CCAS, cette structure non médicalisée héberge les personnes âgées souhaitant bénéficier de services collectifs. D'une capacité d'accueil de 64 personnes, elle comprend 51 studios pour personne seule, 1 en accueil temporaire et 6 appartements pour couple.

Plusieurs de ses activités sont ouvertes aux personnes extérieures à la résidence : les activités culturelles, manuelles, physiques et le service de restauration, ouvert les midis aux personnes âgées meylanaises (réservation 8 jours à l'avance).

Pour faire une demande d'entrée en établissement, un dossier doit être rempli sur le site du Conseil départemental : www.isere.fr/mda38/particulier/pa/Pages/demande-etablissement.aspx

L'accueil du CCAS accompagne cette démarche sur rendez-vous.



CONTACT

Résidence Pré-Blanc,
24 allée du Pré Blanc

04 76 90 75 54

Mail : residencerpa@rpa.fr

Développer des solidarités pour tous

Le logement social

Le guichet d'accueil et d'enregistrement : la Ville de Meylan est un guichet d'accueil et d'information métropolitain. Celui-ci informe sur les demandes de logement social, enregistre, met à jour et suit les dossiers logement. Il vous accueille lors de permanences téléphoniques le lundi de 9h à 11h, le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 12h à 14h au 04 76 41 69 62.



En dehors des permanences téléphoniques, il peut être contacté par mail : **logementsocial@meylan.fr**
Suite à cet entretien téléphonique, la chargée d'accueil proposera, si nécessaire, un rendez-vous physique.

FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Pour créer, modifier ou renouveler une demande, possibilité de télécharger le dossier sur le site de la Ville : www.meylan.fr

- le document Cerfa de demande de logement social,
- la notice explicative de demande de logement social,
- l'annexe au Cerfa - Protection de la vie privée.

Les formulaires papier peuvent être retirés au CCAS de Meylan. Une fois complet, le dossier peut être déposé à l'accueil du CCAS de Meylan qui se chargera de son enregistrement.

La demande de logement social peut se faire directement en ligne :
<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

- ✿ Pour les salariés du domaine privé, une fois la demande de logement enregistrée, une inscription sur la plateforme Action Logement est nécessaire pour candidater aux logements : <https://al-in.fr/#/deco>
- ✿ Pour tous les demandeurs de logement, les annonces de logements libres sont visibles sur : www.bienveo.fr



sur le site internet de la Métropole :
[www.grenoblealpesmetropole.fr/
163-demander-un-logement-social.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/163-demander-un-logement-social.htm)

Des aides financières et administratives sont accordées pour répondre aux besoins des Meylanais, fragilisés par des accidents de la vie, des situations difficiles.

- ✱ **Aides financières pour les activités, les sorties** organisées à l'attention des publics fragilisés, des personnes âgées de plus de 65 ans, en fonction du quotient familial.
- ✱ **Aides financières aux vacances** en centre de loisirs sans hébergement et en camps, colonies pour les enfants, ainsi que pour les personnes aidées.
- ✱ **Aides financières exceptionnelles et secours d'urgence** sur orientation d'un travailleur social. La commission permanente du CCAS étudie une fois par mois les dossiers, renseignés soit par le demandeur, soit par un travailleur social.
- ✱ **Paniers solidaires** : en collaboration avec les AMAP des Buclos, des Béalières et en partenariat avec la CAF, le CCAS propose des paniers solidaires pour les familles. Les personnes isolées, sous certaines conditions de ressources, peuvent également bénéficier de ces paniers de légumes grâce à la participation du CCAS.
- ✱ **Domiciliation ou élection de domicile** : elle permet à toute personne sans domicile stable ou fixe, de disposer d'une adresse administrative pour recevoir du courrier, faire valoir ses droits et bénéficier de prestations.
- ✱ **Rendez-vous vie quotidienne et démarche accès aux droits** : les Meylanais souhaitant être aidés dans leurs démarches peuvent prendre rendez-vous auprès de la Conseillère en économie sociale et familiale pour une mise à plat



budgetaire, une demande d'aide financière, une ouverture de droits...

Un ordinateur peut être mis à disposition.

Le règlement de ces aides est disponible sur le site de la ville, meylan.fr.



04 76 41 69 32

Mail : ccas@meylan.fr

Développer des solidarités pour tous

La plateforme des solidarités, Meyl'Entraide

Lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges, le dispositif Meyl'Entraide est dédié, quel que soit leur âge, aux personnes isolées, aux familles à revenus modestes, aux personnes rencontrant des difficultés financières et/ou sociales, aux allocataires des minimas sociaux, tels que le RSA, l'AAH (Allocation Adultes Handicapés)... Ses aides et services sont organisés pour faciliter et améliorer le quotidien.



AIDE ALIMENTAIRE

En lien avec la Banque alimentaire de l'Isère et l'entreprise d'insertion ReVivre, une distribution alimentaire et un accès à une épicerie sociale sont proposés un jour et demi par semaine, sur rendez-vous. Les bénéficiaires sont orientés par un travailleur social.

La demande au CCAS peut être faite par la personne souhaitant en bénéficier via le dossier unique.



ACTIVITÉS LIEN SOCIAL

Des ateliers et des sorties, gratuites ou en fonction du quotient familial, (ateliers parents/enfants, cuisine, cinéma...) sont mis en place pour faciliter le lien social et favoriser le mieux vivre.



04 76 41 69 28

OU

04 76 41 69 84

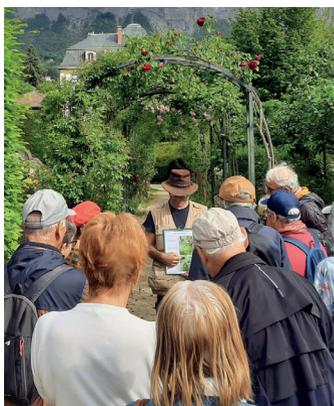
Mail : ccas@meylan.fr



L'objectif est de prévenir l'isolement, le vieillissement, accompagner l'avancée en âge et maintenir le lien social.



- ✳ **Les activités physiques adaptées** : randonnée, aquagym, nage libre, gymnastique prévention santé (Pilates, yoga)...
- ✳ **Les activités créatives** : ateliers pastel, écriture...
- ✳ **Les activités numériques** : informatique, smartphone...
- ✳ **Les activités ludiques et conviviales pour stimuler la mémoire**, "Remue-méninges".
- ✳ **Les activités ponctuelles et festives** : sécurité routière, cinéma solidaire, conférences, après-midi dansants, rencontres du mercredi...
- ✳ **Les temps forts et festifs** : Semaine bleue, cérémonie des vœux du maire, sorties d'été, fête de l'été...



Développer des solidarités pour tous

Le Registre Canicule



04 76 41 69 32

Mail : ccas@meylan.fr

Avant l'été et durant toute la période estivale, le CCAS invite les personnes âgées de plus de 65 ans, en situation de handicap, isolées, fragilisées ou vulnérables à s'inscrire sur le Registre Canicule, afin d'être contactées et accompagnées en cas de déclenchement du Plan Canicule par le Préfet.

Les inscriptions à ce service sont basées uniquement sur le volontariat et sont à renouveler chaque année.



Je reste au frais
chez moi ou dans un lieu rafraîchi



Je bois de l'eau
sans attendre d'avoir soif



Je me mouille
le corps



Je ferme les volets
et fenêtres



Je privilégie des
activités douces



Je mange frais
et équilibré



J'évite de boire
de l'alcool



Je prends
des nouvelles
des plus fragiles

**POUR L'ORGANISATION
ET LA MISE EN ŒUVRE
DE SES SERVICES
ET PRESTATIONS,
LE CCAS TRAVAILLE
EN COLLABORATION
AVEC DE NOMBREUX
PARTENAIRES.**



04 76 41 69 32

4, avenue du Vercors - 38240 Meylan

Mail : ccas@meylan.fr

Ouvert les lundis, mardis, mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
les jeudis de 13h30 à 17h30, les vendredis de 8h30 à 16h.

www.meylan.fr